

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

Présents

M. FORMET Emmanuel, Président

Mmes HENRY Pierrette, IFFENECKER Evelyne, LABOUREY Nelly, LUCIANI Claire, RAPIN Michèle, VAUDOUX Céline

MM. CATTE Paul, GARDOT Serge, OUCHELLI Karim

Excusés

M. BARON Ghislain, excusé, donne procuration à Mme LUCIANI Claire

Mme CARMINATI Annie, excusée

Mme CUROT Martine, excusée, donne procuration à Mme HENRY Pierrette

M. GOBERT Pierre, excusé, donne procuration à M. GARDOT Serge

Mme LAPEYRE Eliette, excusée, donne procuration à M. CATTE Paul

Mme LARTOT Eléonore, excusée

Mme RONZANI Catherine, excusée, donne procuration à Mme LABOUREY Nelly

Secrétaire de séance

Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	15
Nombre d'absents excusés	07

Délibération n° 15/12-03-24

---- OBJET ----

Demande de subvention CARSAT Bourgogne-Franche Comté

Le Conseil d'administration a validé en 2023 le lancement d'études pour la rénovation et l'amélioration du cadre de vie de la Résidence Germaine Naal à Danjoutin, dont la mairie est propriétaire et le C.C.A.S gestionnaire.

Il est proposé au Conseil d'administration de solliciter une participation financière d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie et des lieux de vie collectifs auprès de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Bourgogne-Franche Comté. En effet, la résidence construite en 1997 par la commune de Danjoutin fait l'objet d'un entretien régulier afin de maintenir un cadre de vie confortable à l'ensemble des résidents. La rénovation des baies vitrées de la salle commune ainsi que le renouvellement des portes fenêtres des appartements réalisés en 2021 y ont

substantiellement participé. Cette opération a été soutenue par la CARSAT à hauteur de 60% des dépenses.

Après lancement des études en 2023, le Conseil d'administration a décidé d'investir lors du débat d'orientation budgétaire 2024 dans des travaux d'aménagement des espaces intérieurs, extérieurs et informatiques dans une démarche écoresponsable et de performance environnementale, soutenue par le budget Vert de la collectivité.

Le plan de financement prévisionnel des travaux 2024 est établi comme suit :

Rénovation intérieure des locaux - Travaux	12 000,00 €
Rénovation intérieure des locaux - Mobilier	9 000,00 €
Travaux de rénovation des espaces extérieurs	32 500,00 €
Equipements numériques	1 000,00 €
Bureaux d'études	6 725,00 €

TOTAL COÛT HT : 61 225,00 €
Dépenses éligibles 54 500,00 €

Hors études déjà engagées en 2023

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
CARSAT Projet d'aménagement/Equipement	54 500,00 €	60%	32 700,00 €
Commune de Danjoutin	54 500,00 €	20%	10 900,00 €

TOTAL Financements public	80%	43 600,00 €
----------------------------------	-----	-------------

Autofinancement (fonds propres RPA)	10 900,00 €
Autofinancement - Reste à charges dépenses non éligibles	6 725,00 €

TOTAL Autofinancement opération	17 625,00 €
--	-------------

La durée prévisionnelle des travaux est actuellement fixée à 6 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- autorise M. le Président à solliciter les subventions auprès de la CARSAT et à signer tout document afférent à ces dossiers de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Transmis en Préfecture le 18/03/2024
 Affiché le 18/03/2024

Le Président,

[Signature]


POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Président,

Emmanuel FORMET

[Signature]
